

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi vingt-trois janvier deux mille vingt-trois à vingt heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Lise Castilloux, maire
 Paul-Égide Bourdages, conseiller
 M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant
 Sylvain Bourque, conseiller
 Maude Brinck-Poirier, conseillère
 Joshua Burns, conseiller
 Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Est aussi présente : Vital Cyr, directeur général et greffier-trésorier par intérim

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents forment le quorum.

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de la séance;
 2. Renonciation de l'avis de convocation;
 3. Lecture et approbation de l'ordre du jour;
 4. Ouverture poste directeur des travaux publics - suivi des démarches;
- Période de questions;
Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE SÉANCE

La maire, Mme Lise Castilloux procède à l'ouverture.

RÉSOLUTION 023-01-414

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Sur la proposition de M. Joshua Burns, les membres présents renoncent à l'avis de convocation.

Unanimité.

RÉSOLUTION 023-01-415

3. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean-Marc Moses propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Unanimité.

RÉSOLUTION 023-01-416

4. OUVERTURE POSTE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS - SUIVI DES DÉMARCHES

CONSIDÉRANT la pertinence d'affichage du poste de directeur des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal mandate la firme Lelièvre Conseils pour le mandat d'affichage du poste de directeur des travaux publics (affichage, analyse des curriculum vitae, entrevues, recommandations, etc.);

Que M. Lelièvre soit assisté de M. Vital Cyr dans le suivi du mandat;

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni commentaire n'ont été émis.

RÉSOLUTION 023-01-417

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition M. Sylvain Bourque la séance est levée.

Il est 20 h 04.

Unanimité.

SOUS RÉSERVE DE SON APPROBATION.